

**PACK VOL +****IDEAL HABITATION**

Augmenter la couverture de votre contenu ? Rien de plus simple grâce au Pack Vol+

Vous avez aménagé votre habitation selon votre goût. Beaucoup d'objets ont une valeur unique à vos yeux. Ils méritent, eux aussi, d'être parfaitement assurés contre les nombreux cambriolages qui se produisent encore chaque jour.

Grâce au Pack Vol+, en complément à la garantie optionnelle « Vol et vandalisme du contenu », vous pouvez encore mieux assurer votre contenu.

Davantage de protection pour votre contenu

Aucune indemnisation ne pourra remplacer la perte affective que représente le vol d'un objet cher à vos yeux. Le Pack Vol+ vous permet cependant de faire face, en toute sérénité, aux conséquences financières de cette situation. Ainsi, dans différents cas, la limite d'indemnisation est doublée.

Le tableau ci-dessous vous donne un aperçu des indemnités maximales après souscription du Pack Vol+.

| | Limite d'indemnité avec Pack Vol+ | Limite d'indemnité avec uniquement la garantie optionnelle « Vol et vandalisme du contenu » |
|---------------------------|--|---|
| Vol de bijoux | 15 % du capital assuré pour le contenu avec une limite de 15.000 € | 15 % du capital assuré pour le contenu avec une limite de 7.500 € |
| Vol d'argent | 2.000 € | 1.000 € |
| Vol d'autres biens | 15.000 € (par objet) | 7.500 € (par objet) |



Même en dehors de votre habitation

Votre mobilier, tout comme la situation de votre famille, évolue constamment. C'est pourquoi le Pack Vol+ contient encore quelques nouvelles garanties. Par exemple, P&V intervient également :

- En cas de vol avec effraction dans le logement d'étudiant de vos enfants jusqu'à 5.000 euros ;
- Lorsque vous, ou l'un des membres de votre foyer, êtes victime d'un vol au volant de votre voiture jusqu'à 5.000 euros ;
- En cas de déplacement temporaire de votre contenu jusqu'à 8.000 euros ;
- Pour le contenu qui se trouve dans les annexes qui ne communiquent pas avec votre habitation jusqu'à 5.000 euros.

Et en cas de vol sur votre personne

Avez-vous déjà pensé à la « valeur » que vous transportez avec vous ? Smartphone, bijoux, argent, ordinateur portable, ... Le Pack Vol+ intervient jusqu'à 5.000 euros lorsque vous, ou un autre membre de votre foyer, êtes victime d'un vol avec violence ou menace.

En cas de vol, pensez à :

- Porter plainte auprès de la police ;
- Déclarer votre sinistre vol à votre conseiller ;
- Faire le nécessaire pour faire opposition aux cartes bancaires, cartes de crédit, ... qui auraient été volées.

Besoin d'une assistance urgente ?

Vous pouvez aussi compter sur l'Assistance P&V Habitation 24h/24 : 02 229 00 10.

Ce document contient des informations publicitaires. Vous souhaitez plus d'information ?

Contactez votre conseiller. Il analysera votre situation personnelle et évaluera au mieux quelles sont les solutions d'assurance qui vous conviennent.